

PARIS, le 12 novembre 2012 - N°139/H030

Commission SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE  
L'ECONOMIE

---

Réunion du 12 novembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION .....

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....

AVIS D'OPPORTUNITÉ .....

---

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
COMMISSION Système financier et Financement de l'Economie  
- 12 novembre 2012 -

---

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'université d'Orléans

Rapporteurs : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France  
Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux à l'INSEE.

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

Introduction	4
I. Programme de travail 2013 – Suivi des avis 2012	4
II. Bouclage macro-financier	9
III. Présentation de la nouvelle base de comptabilité nationale	14
IV. Point sur la nouvelle collecte sur la titrisation	16
V. Détention des actions du CAC 40 par les agents non-résidents	19
VI. Point d'étape rapport sur les lignes de métiers bancaires	21
VII. Point d'information sur le suivi des recommandations du groupe de travail sur le microcrédit	26
VIII. Examen et adoption des avis	27
Conclusion	28

*LISTE DES PARTICIPANTS*

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Système financier et Financement de l'Economie – 12 novembre 2012

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Jean-Paul POLLIN.

## Introduction

### Jean-Paul POLLIN

Notre séance s'avère particulièrement riche. Nous devons, en premier lieu, compter sur les figures imposées avec la présentation du programme de travail. Cette séance d'automne permet par ailleurs d'évoquer le bouclage financier entre l'Insee et la Banque de France, l'élément que nous avons retenu des propositions émises lors de la reconstitution des commissions du Cnis en vue de donner une dimension macroéconomique à cette commission. Nous aborderons également la nouvelle base de comptabilité nationale, qui constituera l'essentiel du programme de travail de l'Insee sur cette question. Nous nous intéresserons aux nouvelles statistiques sur la titrisation, dont nous demandons un suivi systématique de longue date. J'avais également demandé que la Balance des paiements intervienne en séance pour évoquer la détention des actions du CAC 40 par les agents non-résidents. Nous effectuerons ensuite deux points de bilan, en premier lieu sur les lignes de métiers bancaires, un sujet important de ces dernières années, qui a donné lieu à deux groupes de travail et deux rapports et en second lieu sur l'aboutissement des recommandations du groupe de travail sur le microcrédit, un point sur lequel nous disposerons bientôt de statistiques.

## I. Programme de travail 2013 – Suivi des avis 2012

### 1. Programme de travail 2013

#### Daniel GABRIELLI, Banque de France

Je vous présenterai les programmes 2013 des différentes directions productrices de statistiques au sein de la Banque de France ainsi que de l'ACP.

S'agissant des statistiques monétaires, de nombreuses actions ont été lancées en 2012, qui vont se prolonger et s'affiner en 2013. Une première collecte trimestrielle concerne les produits de taux d'intérêt que les banques proposent aux entreprises. Sont concernés les contrats de comptes à terme progressifs mesurés pour les ouvertures, pour lesquels nous demandons le montant des contrats ouverts et les taux d'intérêt ainsi que les comptes à terme adossés à des plans d'épargne logement. La deuxième collecte concerne les crédits aux administrations publiques hors Etat. Nous disposons d'un certain nombre de données d'encours mais il nous manquait, notamment, certains détails et des éléments sur les crédits nouveaux. Ces informations seront ventilées par sous-secteurs des administrations (APU, ODAC, collectivités locales, administrations de sécurité sociale et hôpitaux). Pour l'heure, aucune décision n'a encore été prise sur la publication des données. Enfin, une collecte semestrielle a été mise en place sur les microcrédits accompagnés, qui fait l'objet d'un prochain point de l'ordre du jour de notre séance.

Concernant la comptabilité nationale financière, de nombreux travaux sont menés pour préparer le passage au SEC2010, qui vous sera présenté durant la séance et qui devrait *a priori* entrer en vigueur en juillet 2014. Cette préparation implique notamment une réflexion sur la sectorisation et les nomenclatures des opérations financières puisque le SEC2010 modifie notamment le SEC1995 en divisant les secteurs des institutions financières et monétaires et des autres institutions financières en sous-secteurs. De nombreux travaux ont également été lancés pour raccourcir notablement les délais de restitution des

chiffres qui devraient passer de T+110 à T+85(à condition que les données utilisées pour cet envoi soient disponibles dans les délais). Un travail est mené sur l'exploitation des données de la base ESANE afin d'opérer un contrôle de cohérence entre les comptes financiers et les données issues des bilans des SNF.

Les statistiques structurelles voient leur champ élargi puisqu'elles devront désormais couvrir l'ensemble du secteur des sociétés financières, même si les négociations ne sont pas entièrement finalisées avec Eurostat. Enfin, nous évoquerons dans un point spécifique de cette séance la possibilité d'établir un compte d'activité pour la banque de détail en France, suite aux recommandations du rapport du Cnis.

Les statistiques sur les autres intermédiaires financiers et les assurances comportent deux volets. S'agissant des OPCVM, la méthodologie des traitements statistiques continue d'être affinée, notamment sur le calcul de la valorisation des fonds immobiliers, en lien avec l'enrichissement du référentiel de l'AMF. Par ailleurs, nous devons opérer une migration de base, qui pourrait modifier le format de collecte pour les déclarants, sans doute en 2014 ou 2015. Enfin, toujours pour les OPCVM, un travail est mené avec les teneurs de compte conservateurs, qui représentent les remettants de la collecte pour la détention d'OPCVM, projet dit « DTOM 2 ». Il s'agit de faire transiter les données par le guichet unique OneGate pour fiabiliser davantage cette collecte. Cela devrait être réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2014. Quant aux assurances, la nouvelle base ASSUR 2 permettra de stocker les nouvelles collectes issues du reporting Solvabilité II, qui est associé à la modification des définitions des fonds propres des assurances et qui devrait entrer en vigueur en 2016 ou 2017. Le futur règlement de la BCE définira en outre les états qui seront nécessaires pour compléter ce reporting.

S'agissant des relations avec l'extérieur, aucune nouvelle enquête n'est prévue mais nous devrions réaliser un complément au manuel du FMI sur la Balance des paiements et, de ce fait, adapter le questionnaire sur les échanges internationaux de services concernant l'activité des entreprises d'assurance.

Quant aux reportings prudentiels de l'ACP dans le secteur des banques, l'ACP a mené une enquête sur les conditions de rémunération des livrets ordinaires et des comptes à terme. Dans le secteur des assurances, elle a effectué des travaux de simulation et une série d'études quantitatives d'impact des nouveaux ratios, comme cela a pu être réalisé dans le secteur bancaire avant la mise en œuvre de Bâle III. Ces études ont été menées dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouveaux formats COREP pour le suivi de la comptabilité en normes IFRS et FINREP pour celui de la solvabilité des banques et qui devraient sortir en 2013. Suite à la mise en place du nouveau dispositif de supervision bancaire européen, plusieurs enquêtes devront sans doute être menées, associées à l'évaluation des risques. En 2012, par exemple, une collecte a été effectuée sur les données individuelles bancaires, portant surtout sur les questions de liquidités. Il est possible que d'autres collectes interviennent pour affiner les Data Gap et améliorer l'identification des banques dites « systémiques », c'est-à-dire présentant un risque de système au niveau de la zone euro. Par ailleurs, l'ACP a mené un travail visant à améliorer le suivi des données sur les lignes de métiers bancaires, en affinant les agrégations réalisées à partir des données publiées par les établissements de crédit. Ce travail va vous être présenté par l'ACP au cours de cette séance. Pour le secteur des assurances, deux facteurs sont susceptibles de faire évoluer le reporting. Il existait trois familles d'assurance dont les modalités de reporting étaient relativement hétérogènes et que l'on va faire converger. La directive Solvabilité II elle-même devrait également engendrer une évolution du reporting.

S'agissant, des statistiques de paiement et des infrastructures de marché, la Direction des systèmes de paiement a mis en place en 2012 un suivi statistique quotidien concernant la compensation par Clearnet SA de la dette souveraine des États français, espagnol et italien. Rien n'est prévu pour l'heure en 2013. S'agissant du système productif, le principal projet pour 2013 de la direction des entreprises consiste à adapter la catégorisation des entreprises à celle définie par la LME en recalculant les statistiques par taille d'entreprises. Pour ce faire, l'identification, la catégorisation et le décompte des entreprises ont été réalisés en 2012. et ces statistiques devraient pouvoir être publiées en 2013. A compter de mars 2013, les encours de crédit accordés aux entrepreneurs individuels devraient également être déclarés dans les statistiques, en les limitant aux activités professionnelles, alors que ces statistiques regroupent aujourd'hui ménages et entrepreneurs individuels. Enfin, les encours de crédits douteux seront reclassés dans leur catégorie d'origine, c'est-à-dire par objet du crédit, alors qu'ils étaient jusqu'à présent intégrés dans la rubrique « court terme ».

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Sur ESANE, j'avais le sentiment que le nouveau règlement sur les statistiques structurelles se révélerait plutôt moins ambitieux concernant l'annexe bancaire que votre présentation ne le laisse penser. J'émettrai par ailleurs quelques doutes s'agissant de la publication par le service statistique de la Banque de France de données sur les catégories définies dans la LME. Sur cette catégorisation, en effet, nous sommes toujours en discussion. J'ai proposé à la Banque de France d'être client de SIRUS, le répertoire statistique qui devrait porter cette catégorie. Nous avons d'ailleurs invité la Banque de France à intégrer le comité des utilisateurs de ce répertoire. Il me paraît en effet fondamental que tous les utilisateurs usent le même répertoire. Des difficultés demeurent, notamment sur la prise en compte des effectifs du secteur non marchand et déterminer la catégorie à laquelle appartient une entreprise n'est pas si simple que cela. Enfin, est-il légitime d'évoquer le LEI dans cette instance ?

**Daniel GABRIELLI**

La Direction générale des statistiques suit de près l'évolution des réflexions menées sur le LEI, qui visent à uniformiser la codification au niveau européen. Des groupes de travail ont été mis en place avec l'Insee et la Banque de France et un groupe de travail a été institué sous l'égide de la BCE pour harmoniser et regrouper dans une base commune les données concernant les groupes financiers. Des données européennes sont déjà stockées dans l'EGR géré par Eurostat. Tous ces projets sont concernés, à terme, par le LEI. Nous pourrions vous présenter un point à ce sujet lors de notre prochaine séance.

**Michel BOUTILLIER, Université Paris X Nanterre**

J'ai cru comprendre à travers votre exposé que deux enquêtes seraient menées en parallèle sur la rémunération de certains dépôts. Réaliser deux enquêtes distinctes pose le problème de la réconciliation de cette enquête. Ce procédé n'est-il pas un peu dangereux ? Ne vaudrait-il pas mieux se limiter à une seule enquête ?

**Daniel GABRIELLI**

Ces deux enquêtes ont été mises en place rapidement pour faire le point sur les taux élevés de rémunération que pratiquaient certaines banques. Nous avons essayé de faire en sorte qu'elles ne se recoupent pas mais il peut exister des points de recoupement. Une recherche d'harmonisation pourrait donc éventuellement être entreprise dans le futur.

**Jean-Paul POLLIN**

A quelle date disposerons-nous d'informations sur la liquidité bancaires ?

**Denis MARIONNET, ACP**

Je ne peux vous répondre avec précision sur ce point. De nouveaux ratios de liquidités sont en cours de mis en œuvre au niveau international et européen. Je me retournerai vers les personnes de l'ACP qui travaillent sur ce sujet pour vous donner une réponse précise.

**Daniel GABRIELLI**

Les liquidités présentent un lien direct avec les nouveaux ratios mis en place. Les travaux concernent donc les statistiques de suivi de ces ratios. Quant à la publication, j'imagine que certaines données seront publiées à un niveau plus ou moins agrégé, compte tenu de la sensibilité de ces données. Tout dépend des décisions du Secrétariat général de l'ACP.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

**Jean-Paul POLLIN**

Les ratios de fonds propres s'avèrent tout aussi sensibles mais nous en disposons alors que nous n'avons pas connaissance des statistiques de liquidités. Ces ratios risquent d'être assez sensiblement remaniés. Cette situation est dommage car la connaissance des situations de liquidité bancaire se révèle importante. Je comprends que la divulgation de ces données soit complexe mais je regrette cette rétention d'information.

**Denis MARIONNET**

Je pense que l'ACP veille à préserver la confidentialité des informations qu'elle recueille dans le cadre de sa mission de surveillance prudentielle. Je comprends que la publication à un niveau agrégé soit souhaitable. Dans son rapport annuel, notamment son annexe chiffrée, l'ACP est en train d'améliorer les statistiques publiées. La Direction des études de l'ACP a été créée voilà un peu plus d'un an ; l'amélioration des statistiques mises à disposition fait partie de ses missions.

**Jean-Paul POLLIN**

Il serait en effet regrettable que nous nous trouvions face à une situation de régression sur ces questions. Nous pourrions au cours de cette séance constater les progrès réalisés par l'ACP mais il est vrai que la question de la liquidité s'avère énervante, d'autant qu'il circule nombre de fausses informations. Les établissements ne sont pas tenus de fournir des informations sur ce point alors qu'en principe ces données font désormais partie du dispositif de contrôle prudentiel. Je doute que le rapport de l'ACP comporte par exemple une estimation du NSFR ou du LCR.

**Denis MARIONNET**

Ces ratios ne sont effectivement pas publiés pour l'instant. Ces informations doivent être manipulées avec prudence, compte tenu des réactions qu'elles pourraient provoquer sur les marchés financiers.

**2. Suivi des avis 2012****Jean-Paul POLLIN**

Les deux premiers avis de notre précédente commission portaient sur le microcrédit et sur les statistiques par lignes de métier. Nous allons y revenir au cours de la séance. S'agissant des statistiques sur le secteur des assurances, les travaux avancent. Il ne pouvait en être autrement d'ailleurs compte tenu de la situation d'absence totale d'information dans laquelle nous nous trouvions. Concernant notre avis sur les statistiques de surendettement, il semblerait que les travaux soient en cours et que des statistiques soient prochainement mises en ligne sur le site internet de la Banque de France.

**Daniel GABRIELLI**

Oui. C'est ce que m'a indiqué la direction en charge du suivi du surendettement.

**Jean-Paul POLLIN**

Nous effectuerons donc un point lors de la prochaine commission. Quant aux risques systémiques, il avait été indiqué que nous disposerions d'informations sur ce sujet, une très bonne nouvelle pour les chercheurs. La publication de statistique était attendue pour la fin de l'année 2012.

**Denis MARIONNET**

Je n'ai pas connaissance qu'une telle publication soit prévue d'ici la fin de l'année mais je peux me renseigner. Qu'était-il attendu ?

**Jean-Paul POLLIN**

Nous attendions des statistiques sur les risques systémiques. Des *stress-tests bottom-up* étaient à l'époque mis en œuvre par l'ACP de même que des travaux de développement de l'infrastructure des *stress-tests top-down*, un exercice européen réalisé avec l'Euro-système. Il avait été indiqué que la publication devait intervenir avant la fin de l'année 2012, dans le cadre du programme d'évaluation du système financier par le FMI, avec des travaux de recherche sur les réseaux bancaires à paraître dans une revue académique.

**Denis MARIONNET**

C'est en effet au sein de la Direction des études de l'ACP que ces *stress-tests* sont réalisés. Je n'ai pas connaissance du calendrier de publication, je me renseignerai et communiquerai cette information au secrétariat du Cnis à l'issue de la réunion.

**Jean-Paul POLLIN**

Nous évoquerions en cours de séance les indicateurs de déséquilibre macroéconomique. Les avis comportaient deux points sur les statistiques d'emploi et de rémunération dans le secteur bancaire. Nous avons commencé à examiner ce point suite à un exposé d'Henri Cheynel. J'avais beaucoup utilisé un graphique qui m'avait été communiqué par Fabrice Lengart, montrant le rapport entre les rémunérations moyennes dans le secteur financier et les rémunérations moyennes dans l'ensemble des autres secteurs. Est-il envisageable d'opérer ce même suivi ?

**Ronan MAHIEU, Insee**

Dans les données de comptabilité nationale, il s'avère en effet possible de calculer les salaires moyens pour différents secteurs institutionnels et les comparer à partir des données publiées. Nous pouvons fournir au secrétariat du Cnis de telles données.

**Jean-Marc PIERONNE, Fédération française des sociétés d'assurance**

La Dares publie chaque année une étude sur les rémunérations. La dernière a été publiée voilà quinze jours. Elle comporte des éléments par branche au niveau national.

**Jean-Paul POLLIN**

Nous devons effectivement étudier cela, en associant la Dares. Je suppose que lors du moyen terme qui traitera de la compétitivité, ces questions seront sans doute abordées. Par ailleurs, l'APB doit publier des statistiques sur l'emploi et les prévisions d'emploi dans le secteur.

**Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris I**

Concernant l'avis n°5 sur les rémunérations bancaires et les bonus, une commission a livré un premier rapport. Or il n'a pas été publié de manière régulière.



**Jean-Paul POLLIN**

Il est vrai que je n'ai pas vérifié les suites données à ce rapport.

## **II. Bouclage macro-financier**

**Ronan MAHIEU**

Nous allons vous présenter un bilan de la campagne des comptes pour l'année 2011. En comptabilité nationale, l'année 2011 fait encore à ce stade l'objet d'un compte dit provisoire, qui a vocation à évoluer au fur et à mesure que de nouvelles informations seront traitées, notamment pour l'Insee les statistiques structurelles d'entreprises.

### **1. Comptes non financiers**

S'agissant des comptes non financiers, le PIB, en 2011 comme en 2010, a progressé de 1,7 % en moyenne. Cette apparente stabilité cache toutefois des mouvements très hétérogènes au cours de l'année. L'activité 2011 a été nourrie par une fin d'année 2010 et un premier semestre 2011 dynamiques mais le PIB a stagné à partir du second semestre. 2011 constitue la deuxième année de croissance après la grande récession de 2009 mais le rythme de cette croissance demeure relativement faible par rapport aux tendances de longue période. Concernant la contribution des différents facteurs à la croissance de l'économie, le paysage 2011 diffère de celui de l'année 2010. L'investissement privé s'est un peu accéléré entre ces deux années, partant toutefois d'un niveau assez bas après une forte chute en 2009. La demande publique a contribué négativement du fait des mesures de redressement budgétaire. La consommation des ménages s'est montrée sensiblement moins dynamique, avec une contribution plus faible en lien avec l'accélération des prix. De ce fait, la reconstitution des stocks représente le principal facteur comptable de la croissance du PIB en 2011. La stabilité de la croissance du PIB en volume masque en outre de forts mouvements sur les prix. L'année a été en effet marquée par une forte hausse des prix des matières premières, notamment du pétrole. Le dynamisme de ces prix ne s'est pas reflété dans les prix de production. La valeur ajoutée en valeur a ainsi plutôt décéléré entre 2010 et 2011. Or, dans le même temps, la masse salariale versée par les sociétés non financières a plutôt accéléré avec le renouveau des créations d'emploi. Ces mouvements expliquent la chute du taux de marge après le rebond constaté en 2010. *In fine*, le taux de marché s'établit à 28,6 % pour les sociétés non financières, c'est-à-dire son plus bas niveau depuis 25 ans.

Dans le reste des comptes des sociétés non financières, nous pouvons constater une forte chute de leur épargne, supérieure à 10 % en 2011, qui s'explique par la contribution négative de l'EBE en lien avec la chute du taux de marge et par l'impôt sur les sociétés, qui vient également jouer négativement en 2011, comme il l'avait fait en 2010. Malgré cette chute de l'épargne, nous remarquons une accélération de la FBCF, qui gagne 14 milliards d'euros en valeur. A cela s'ajoute un phénomène de reconstitution des stocks, qui croît de 15 milliards d'euros. Dans le même temps, l'épargne chute de 18 milliards d'euros. De ce fait, le besoin de financement des SNF enregistre une très forte dégradation, de l'ordre de 48 milliards d'euros, alors que la situation s'était plutôt améliorée en 2009 et 2010.

Du côté des ménages, nous pouvons noter une accélération du revenu disponible brut nominal des ménages, qui tient essentiellement à une légère accélération des revenus d'activité permise par la reprise de l'emploi en 2011 et malgré l'effet négatif des impôts sur le revenu et le patrimoine lié aux mesures de redressement des comptes publics. Malgré tout, cette accélération de la croissance du revenu disponible brut nominal des ménages, qui passe de 2 à 2,6 %, ne se traduit pas dans le pouvoir d'achat des ménages car dans le même temps les prix accélèrent. Ainsi, la croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages atteint seulement 0,5 % en 2011 contre 0,9 % en 2010. Par unité de consommation, ce pouvoir d'achat connaît même une légère diminution (-0,1 %). Dans ce contexte, le

taux d'épargne des ménages, qu'il s'agisse du taux d'épargne global ou du taux d'épargne financière, reste élevé, du fait d'une consommation peu dynamique.

Le déficit public se réduit sensiblement de 1,9 point de PIB, pour passer de 7,1 % en 2010 à 5,2 % en 2011. Il reste néanmoins très élevé historiquement. La valeur ajoutée des sociétés financières stagne globalement, enregistrant seulement 0,2 % de hausse après deux années de vive progression. Dans le secteur des banques, ce mouvement est dû à une légère contraction des marges d'intermédiation. Pour l'assurance-vie, il est lié à une forte baisse de la collecte, du fait de rachats partiels et de reports vers des placements plus liquides. Le mouvement de forte décollecte sur l'assurance-vie reste quand même largement compensé par une progression légère de l'assurance dommage.

En tendance, le besoin de financement de la Nation se dégrade sur les 10 dernières années. En 2011, nous avons à nouveau connu une forte dégradation, à hauteur de 2,6 points de PIB, de cette capacité de financement de la Nation. Cette situation est liée en premier lieu à la dégradation du solde des échanges commerciaux. Ces graphiques renvoient à des questions de compétitivité. Le tableau de bord construit par la Commission européenne pour l'ensemble des pays à partir de données harmonisées issues de différentes sources a été publié pour la première fois en début d'année 2012 et s'est accompagné de commentaires. Ce rapport vise à isoler les déséquilibres macroéconomiques importants constatés sur certains pays, qui peuvent faire l'objet de recommandations de la part de la Commission. À côté de ces indicateurs financiers, il existe également d'autres indicateurs comme le taux de chômage harmonisé au sens du BIT.

## 2. Comptes financiers

### Franck SEDILLOT, Banque de France

La Nation présente un besoin de financement compte tenu du déficit des transactions courantes, avec une épargne inférieure à l'investissement. Du point de vue macroéconomique, nous pouvons donc constater des entrées de capitaux en provenance du reste du monde, à hauteur de 50 milliards d'euros, un déficit de l'ensemble des agents non financiers et une capacité de financement importante, de l'ordre de 40 milliards d'euros, pour les institutions financières. Pour la balance des paiements, après la très forte hausse en 2009 des achats de titres français par des non-résidents, nous conservons, en 2010 et 2011, des niveaux à peu près semblables, supérieurs à 50 milliards d'euros. L'essentiel des entrées de capitaux provient d'un rapatriement de capitaux français qui consistent en des acquisitions nettes de titres de créance étrangers par des résidents français. Ceci constitue le fait marquant de l'année 2011 et ce mouvement s'est avéré cette année beaucoup plus fort que le mouvement de désendettement net des établissements de crédit résidents vis-à-vis de leurs homologues non-résidents que nous pouvons observer depuis trois ans. Nous bénéficions d'un apport de 50 milliards d'euros par le reste du monde. Pour obtenir un équilibre entre le besoin de financement des agents non financiers et le bouclage macroéconomique, nous avons 37 milliards d'euros d'excédent des institutions financières.

S'agissant des agents non financiers, les ménages et les ISBLSM affichent une épargne financière positive de l'ordre de 60 milliards d'euros tandis que les administrations publiques continuent d'enregistrer un déficit de plus de 100 milliards d'euros. Les SNF conservent un besoin de financement à hauteur de 40 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport à l'an dernier, où ce besoin s'élevait à 20 milliards d'euros. Les ménages épargnent davantage qu'ils n'investissent. L'épargne financière des ménages diminue légèrement d'après les comptes financiers. En 2011, en effet, nous avons connu un très net tassement des provisions techniques d'assurance vie, la collecte passant de 80 milliards d'euros en 2010 à 35 milliards d'euros en 2011, avec même une décollecte totale sur le dernier trimestre 2011. Ce tassement des placements est en grande partie compensé par une remontée très forte des dépôts par rapport à 2010. Cela concerne notamment les dépôts réglementés dont le Livret A, avec deux relèvements de taux l'an dernier et un resserrement entre la rémunération nette offerte entre ces dépôts non fiscalisés et la rémunération de 3 % en assurance-vie.

Quant à la capacité de financement, les crédits au ménage restent relativement dynamiques, avec un très fort rebond des fenêtres de crédit entre 2009 et 2010. En 2011, nous conservons des flux de crédit de

l'ordre de 60 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à 2010, surtout sur le dernier trimestre de l'année. Le taux d'endettement des ménages continue d'augmenter pour s'établir à plus de 80 points de RDB sur 2011. L'endettement constitue un élément important qui fait partie des indicateurs de déséquilibre macroéconomique aujourd'hui suivi par Eurostat.

Les sociétés non financières affichent un accroissement de leur besoin de financement, du fait d'un restockage et d'une remontée de la FBCF. Ce besoin est financé par du crédit bancaire. Côté passif financier, les crédits bancaires continuent d'augmenter suivant une pente similaire à celle de 2010, avec 40 milliards d'euros de fenêtre de crédit tandis que les émissions de titres de créance qui restent relativement dynamiques malgré un léger déclin en 2010. Sur le premier semestre 2012, nous affichons des rythmes plus élevés qu'en 2009. Cette situation se traduit par un taux d'endettement des SNF qui augmente entre 2009 et 2011, pour s'établir à près de 130 points de valeur ajoutée. Les sociétés non financières financent du stock, des investissements et des acquisitions d'actifs à l'étranger, avec 6 milliards d'euros de sorties nettes de capitaux sous forme de prêts-emprunts transfrontières et des sorties nettes de capitaux sous forme d'investissements directs toujours positives.

Quant à l'État, le déficit des administrations publiques connaît en léger fléchissement pour atteindre 103 milliards d'euros. Les émissions de titres de créance restent stables, sur long comme sur court terme. La baisse provient en fait d'un remboursement des emprunts nets bancaires des ASSO et, dans une moindre mesure, des administrations publiques locales. Nous enregistrons, au sens de Maastricht, une variation de dette positive puisque cette dette passe de 82 % à 86 % du PIB fin 2011, gagnant ainsi 4 points de PIB. Cette augmentation de dette s'avère légèrement supérieure à celle du déficit puisque nous avons financé quelques acquisitions d'actifs.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Je souhaiterais connaître les répercussions d'une telle situation sur l'activité des intermédiaires financiers et sur le marché. En quoi ces évolutions déforment la structure du système financier ? Ou, inversement, en quoi l'activité du système financier et de ses composantes a une incidence sur ce bouclage ? Je continue de regretter le rapport du Conseil national du crédit et du titre, qui présentait de façon synthétique les évolutions du système financier et de l'économie ainsi que leurs impacts. Aujourd'hui, cette question reste très importante. Des modifications du modèle bancaire devraient intervenir. Des changements devraient se produire dans les rapports entre les banques et les assurances. Une nouvelle désintermédiation est également annoncée. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est et pouvoir placer ces évolutions en lien avec votre présentation. Les chiffres existent. Il convient, comme le propose un récent rapport de la Cour des Comptes sur la place de l'État dans le financement, de les juxtaposer dans un document synthétique présentant l'état et l'évolution du système financier.

#### **Franck SEDILLOT**

Le taux d'intermédiation n'apparaît effectivement pas. Les banques opèrent toujours une intermédiation classique. Il conviendrait d'examiner les titres qu'elles détiennent vis-à-vis des sociétés non financières. S'agissant des chiffres de comptabilité nationale, nous ne pouvons pour l'instant vous répondre précisément sur les questions de « qui à qui » puisque nous ne publions pas ces chiffres. Nous entrevoyons aujourd'hui dans les comptes un retour des produits classiques de banque et d'assurance au détriment de l'assurance vie, du fait sans doute du rendement relatif entre les différents produits et des réglementations de Bâle III et Solvabilité II.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Les banques ont décidé de consentir des efforts en termes de collecte des dépôts, au-delà du Livret A.

**Franck SEDILLOT**

Peut-être conviendrait-il de trouver des indicateurs synthétiques. Sur le financement de l'économie, il serait effectivement intéressant de déterminer qui achète quoi et qui vend quoi. Nous avons en partie réalisé cet exercice de « qui à qui » pour le reste du monde. Nous savons ainsi que les acquisitions de titres dans le reste du monde recouvrent en grande majorité des titres publics même si de plus en plus de titres publics sont désormais acquis par des sociétés d'assurance. Nous ne publions toutefois pas ces éléments dans les comptes financiers.

**Jean-Paul POLLIN**

L'évolution du système financier provient, en filigrane, du partage entre banque et assurance, de l'évolution des OPCVM avec le glissement des produits d'assurance vers des produits bancaires mais aussi de la forte diminution des OPCVM monétaires. Construire un schéma poserait-il un problème à la Banque de France ?

**Daniel GABRIELLI**

Pourriez-vous préciser votre demande ?

**Jean-Paul POLLIN**

Le « qui à qui » constituerait sans doute la meilleure réponse mais nous évoquons ce sujet depuis près de dix ans. Je souhaiterais connaître la façon dont évoluent et se connectent cette épargne et ces investissements, pour comprendre l'évolution de la structure du système financier. Vous n'avez pas évoqué le marché financier.

**Franck SEDILLOT**

Nous l'évoquons. Dans les placements, par exemple, les cessions nettes d'OPCVM pour les SNF et les ménages signifient que l'encours diminue. Je ne sais quelles sont vos attentes. Au niveau macroéconomique, nous pouvons constater un déséquilibre résident/non-résident avec un financement qui se décline en fonction de chaque agent.

**Jean-Paul POLLIN**

Il conviendrait de connaître cette déclinaison par rapport à l'ensemble des institutions financières. Comment a évolué la part des assurances, celle des banques, celle des titres de crédit, etc. ?

**Franck SEDILLOT**

Pour les titres de crédit, le seul partage qui s'opère en comptabilité nationale distingue court terme et long terme. Le partage par type de crédit est effectué par des statistiques monétaires. Nous effectuons ici une approche macroéconomique globale. Nous publions, dans les comptes financiers, le bilan des établissements de crédit, des OPCVM et des sociétés d'assurance. Les données sont donc disponibles.

**Jean-Paul POLLIN**

Je ne nie pas que nous disposions des données mais pouvons-nous les lier à votre présentation ? Pouvez-vous réaliser une carte du système financier avec son activité pour les différents (banques, assurance, marché financier) ?

**Franck SEDILLOT**

Je note que vous souhaitez obtenir plus de détails sur la façon dont ces données peuvent être liées au marché, suivant une approche sectorielle et une approche par opération financière.

**Auguste MPACKO-PRISO, Centre national des caisses d'épargne**

Serait-il possible de connaître ces comptes pour les APUL ?

**Franck SEDILLOT**

Vous disposez des comptes des APUL, des ASSO et de l'administration centrale au niveau de l'Insee pour les comptes non financiers et de la Banque de France pour les comptes financiers.

**Auguste MPACKO-PRISO**

Ces données sont-elles publiées sur vos sites ?

**Ronan MAHIEU**

Oui. Elles sont publiées. Je pourrai préciser les liens au secrétariat du Cnis.

**Michel BOUTILLIER**

Nous pourrions également demander la contrepartie des principales évolutions présentées sous la forme de l'évolution d'un taux d'intermédiation financière et de la contribution des différents intermédiaires à ce taux. Votre présentation semble montrer une stabilité de l'intermédiation, avec un réaménagement entre banque et assurance. Il est évident que les banques, en collectant plus de dépôts et plus de liquidités, dégradent consciemment leur taux de liquidité.

**Jean-Paul POLLIN**

Non. Au contraire, elles améliorent beaucoup leur situation car les dépôts sont considérés comme de la ressource stable.

**Michel BOUTILLIER**

Mais je ne suis pas sûr que nous sachions calculer les vrais numérateurs et dénominateurs. Si nous calculons des ratios de liquidité, nous constaterions en effet une dégradation sensible.

**Jean-Paul POLLIN**

Nous pouvons approcher le LCR en faisant le rapport entre crédit et dépôt ou entre les dettes souveraines et le financement de marché à court terme.

**Michel BOUTILLIER**

Je suggérerai l'intégration d'une dernière fiche avec des indicateurs permettant de synthétiser.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

### III. Présentation de la nouvelle base de comptabilité nationale

**Ronan MAHIEU**

Cette nouvelle base permet de mettre en œuvre le Système européen de comptes 2010 (SEC2010) et, de manière coordonnée, le 6<sup>ème</sup> manuel de la Balance des paiements.

De nombreux chantiers viennent modifier les comptes, affectant la mesure du PIB ou la description de l'économie. Parmi les chantiers affectant la mesure du produit intérieur brut figure en premier lieu la capitalisation de la recherche et développement. Les dépenses de R&D sont traitées, suivant le SEC1995, comme des consommations intermédiaires (branches marchandes) ou finales (branches non marchandes) alors qu'elles sont considérées comme des investissements (FBCF) dans le cadre du SEC2010. Nous attendons de ce changement un impact à la hausse très sensible sur le PIB, de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 point de PIB. Un autre chantier concerne la capitalisation des dépenses en systèmes d'armes. Aujourd'hui, les dépenses militaires ne sont pas considérées comme des investissements dans les comptes nationaux, sauf les installations qui peuvent, une fois démilitarisées, avoir un usage civil. Elles sont donc traitées en consommation intermédiaire. En SEC2010, ces dépenses en systèmes d'armes sont traitées en investissement (FBCF), avec un impact à la hausse sur le PIB. Le troisième chantier porte sur la mesure de la production des services d'assurance dommage et de réassurance. En SEC1995, la production des services d'assurance représente la différence entre les primes collectées et les indemnités versées modulée par l'accroissement net des provisions techniques pour risques en cours. En SEC2010, la formule reste la même mais ce sont les indemnités attendues et non les primes versées qui sont soustraites des primes collectées. La valeur ajoutée des sociétés d'assurance ne change pas en moyenne mais cela en modifie par contre la chronique. Cette mesure permet d'éviter qu'une sinistralité exceptionnelle puisse avoir un impact très brutal sur la production de services d'assurance. Ce sont les tempêtes de 1999 qui sont à l'origine de ce changement de traitement. Des événements de ce type ne doivent plus se voir directement dans la production. L'impact sur le PIB s'avère variable selon les années. D'autres chantiers affectent encore le PIB mais de manière moins significative. Il en est ainsi du traitement des bases de données comme actifs fixes, à la manière du traitement choisi voilà quelques années sur les logiciels ainsi que de l'inclusion du service du capital pour l'évaluation de la production pour emploi final propre des sociétés et des ménages.

Le premier des chantiers n'affectant pas la mesure du PIB, porte sur la clarification du traitement des sièges sociaux, holdings et « *special purpose entities* » (SPE). Il s'agit de clarifier les classifications sectorielles de ces différents types de sociétés, qui ont pour caractéristique commune de présenter très peu de valeur ajoutée mais qui jouent un rôle important en matière de bilan, compte tenu des flux croisés entre ces sociétés et les entités qu'elles chapeautent. Ce chantier complexe fait l'objet d'une *Task Force* OCDE-Eurostat-BCE, qui devrait rendre ses conclusions au printemps 2013 alors que la base 2010 devrait être publiée mi-mai 2014. Le traitement du travail à façon ou le traitement des donneurs d'ordre constitue un autre chantier important. Il s'agit du cas où une entreprise A fournit à une entreprise B sous-traitante des *inputs* qu'elle utilise pour produire un bien que l'entreprise A vend ensuite. Ce chantier a pour but de modifier le traitement de ces *inputs*, surtout lorsque les entreprises A et B ne relèvent pas du même territoire. En SEC1995, l'on enregistre une exportation d'inputs du pays A vers le pays B puis une importation du bien fini par A depuis B, la différence entre le montant de l'importation et celui de l'exportation constituant la rémunération du sous-traitant. En SEC2010, l'échange de bien physique n'est pas enregistré dans la balance des échanges extérieurs. Seule est enregistrée une importation de service industriel également à la rémunération du sous-traitant. Cette mesure ne présente pas d'impact en matière de PIB mais pose des difficultés pratiques, liées au repérage statistique du travail à façon dans les données des Douanes et de la Balance des paiements. Le traitement du négoce international – qui consiste pour une entreprise d'un pays A à acheter un produit dans un pays B avant de le revendre en l'état dans le pays B ou un 3<sup>ème</sup> pays sans qu'il transite par le pays A – fait également l'objet d'un chantier dont le but est de ventiler les échanges en fonction du produit.

Il ne s'agit pas de l'intégralité des chantiers liés au SEC2010 mais des plus importants du point de vue quantitatif et qualitatif.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la Commission Système financier et Financement de l'Economie – 12 novembre 2012

## Franck SEDILLOT

Sur les comptes financiers, le SEC2010 introduit des changements conceptuels, avec une redéfinition des secteurs de comptabilité nationale pour les institutions financières et un toilettage des opérations. Un programme de transmission est en cours de finalisation s'agissant du contenu des variables que nous sommes tenus d'envoyer à la Banque centrale européenne et à Eurostat et des délais de transmission, qui se trouvent sensiblement raccourcis par cette nouvelle norme. La principale nouveauté introduite dans les codes des secteurs institutionnels, au-delà de la renumérotation, provient du S127, qui fait apparaître les institutions financières captives, sachant que la plupart de leurs actifs et passifs ne sont pas échangés sur les marchés financiers, qu'elles réalisent très peu de valeur ajoutée et qu'elles comptent très peu d'emplois mais qu'elles enregistrent de très nombreux actifs et passifs financiers. Ces institutions recouvrent les holdings et les sièges sociaux. Peu de changements s'opèrent pour le reste. Sur les codes d'opérations, mis à part quelques subtilités sur les assurances et des changements de codification, la seule modification importante concerne l'isolement des produits financiers dérivés, placés jusqu'à présent en F3 « titres de créance et produits financiers dérivés », qui figurent désormais en F7, dans une catégorie à part entière.

En termes de méthodologie, le nouveau secteur des holdings (S127) soulève un certain nombre de questions. Il convient de savoir s'il s'agit bien d'une unité institutionnelle. Nous avons constaté, dans un certain nombre d'études récentes, une difficulté dans le contour de la notion et la stabilité de la population d'une année sur l'autre. L'indicateur de l'endettement privé recouvre notamment les dettes des sociétés non financières, pour lesquelles est pris en compte l'ensemble du passif des crédits. Figurent dans ce passif, les crédits bancaires, des opérations de prêt-emprunt de la Balance des paiements mais aussi des opérations de prêt intragroupe. Si une partie de ces opérations est réalisée par des têtes de groupe et si on retire une partie de ces sociétés, la consolidation sectorielle conduit à changer les ratios. Un groupe de travail recouvrant l'Insee et la Banque de France réfléchit à ces sujets. Un groupe de travail européen devrait également se réunir en début d'année prochaine avec Eurostat et la BCE. Le SEC2010 offre par ailleurs plus de lisibilité pour les opérations, avec un isolement des produits financiers dérivés. Une *Task-Force* menée par Eurostat souhaitait introduire des changements méthodologiques dans le calcul des SIFIM (services d'intermédiation financière) par le SEC2010 mais ce calcul reste finalement inchangé. Enfin, un alignement est désormais opéré entre les données sources du S12 et du S20 et les exigences de la comptabilité nationale.

Quant au programme de transmission, comme aujourd'hui, nous devons transmettre les encours, les transactions, la valorisation et autres changements de volume. A cela s'ajoute la transmission à la BCE de données en « qui-à-qui » non plus seulement sur les dépôts mais aussi sur les titres de créance, les actions cotées et les titres d'OPCVM, ce qui constitue une nouveauté. Ces données seront fondées sur toutes les données sources de la Banque de France, de l'Insee ainsi que de la DGFIP. La BCE va publier les comptes trimestriels intégrés à T+90 jours et non plus à T+100 jours, à l'instar du PIB. Nous avons convenu d'une transmission préliminaire de données financières à T+85 jours, avec une date butoir de transmission officielle des données nationales complètes à T+100 jours au maximum. Pour l'heure, nous transmettons les comptes financiers à T+110 jours, comptes publiés à T+120 jours. Comme aujourd'hui, les comptes financiers annuels de l'année N-1 au non consolidés et consolidés seront transmis à Eurostat au plus tard en fin septembre de l'année N. Nous devons transmettre ces données depuis 1999, sauf pour le « qui-à-qui », pour lequel nous ne disposons pas de toutes les informations.

S'agissant, enfin, de la mise en œuvre, les travaux méthodologiques du groupe de travail « holdings » devraient être finalisés en juin 2013. Nous devons également effectuer un petit exercice de rapprochement des écarts de B9 du côté de la Banque de France. Sur les comptes financiers, nous devons par ailleurs opérer un toilettage de la chaîne de production. Quant aux années de base et les travaux de réropolation, nous avons déjà transmis les années de base des SIFIM à l'Insee. Pour les comptes financiers des APU, nous devons valider les années de base entre novembre 2012 et juin 2013. La finalisation de l'année de base du compte financier devrait intervenir en septembre 2013 afin de pouvoir mener les travaux de réropolation entre octobre 2013 et juin 2014, avec une première publication en juillet 2014.

## IV. Point sur la nouvelle collecte sur la titrisation

**Jean-Paul POLLIN**

La demande d'un point sur la titrisation avait été adressée voilà quelques temps. Ce sujet pourrait redevenir à la mode dans peu de temps puisque les banques, du fait de la nouvelle réglementation, devraient de plus en plus être amenées à titriser les crédits qu'elles n'arriveront plus à financer dans de bonnes conditions.

**Julia GUERIN, Banque de France**

Je travaille au service d'analyses et de statistiques des investisseurs institutionnels (SAS2I) de la Banque de France. Nous publions des statistiques sur les intermédiaires financiers non bancaires et en particulier sur les organismes de titrisation. Notre collecte sur le sujet a été lancée début 2010.

### 1. Le cadre réglementaire et juridique de la collecte

Suivre les encours de crédits titrisés qui sortent du bilan des établissements de crédit s'avère très important pour les autorités monétaires. La titrisation constitue une technique de transformation des actifs (crédits bancaires) qui figurent au bilan de l'établissement de crédit en titres financiers. Pour ce faire, les actifs voire seulement le risque associé à ces actifs sont cédés à un véhicule *ad hoc* qui émet en contrepartie des titres, désignés par l'acronyme anglais ABCP (« *asset backed commercial paper* » - actifs adossés à des actifs). Les émissions de titres financent l'acquisition d'actifs par le véhicule *ad hoc*; le paiement en intérêt et en principal des titres émis est assuré par les flux de trésorerie générés par les actifs acquis.

La titrisation a été favorisée en France par une loi de 1988 qui a créé les fonds communs de créance. Depuis, le cadre juridique s'est modernisé et a accompagné l'essor de ces techniques de titrisation dans les années 90 et 2000. Le type d'actifs cédés s'est diversifié, partant des crédits bancaires pour s'étendre aux créances commerciales et aux risques d'assurance. Les techniques elles-mêmes se sont diversifiées, avec des véhicules qui se rechargeaient et cédaient de nouveau les actifs acquis. La forme juridique de ces véhicules s'est aussi diversifiée. Les fonds communs de créance sont devenus des fonds communs de titrisation. D'autres types de conduit sont également apparus. Aujourd'hui, les crédits titrisés représentent 8,3 % de l'ensemble des crédits, soit un volume significatif mais inférieur à celui constaté en moyenne dans la zone euro.

Il y a près de 200 organismes de titrisation en France ; ceux-ci sont constitués de deux catégories : les organismes de titrisation –OT- et les conduits d'ABCP. Le cadre juridique des organismes de titrisation a été réformé et rationalisé par l'ordonnance du 13 juin 2008 (mise en place d'un label d'organisme de titrisation). Ces organismes se présentent sous une forme duale calquée sur celle des OPCVM : sociétés et fonds commun de propriété. Il existe une société de titrisation, sinon la plupart des OT sont des fonds communs de titrisation sans personnalité morale. Les conduits d'ABCP, quant à eux, représentent des sociétés anonymes de droit commun qui présentent la spécificité d'investir dans des opérations de titrisation. Ce sont donc des organismes qui achètent des parts de fonds communs de titrisation, qui se refinancent en émettant des titres de créance de court terme (ABCP) et qui bénéficient en général du soutien d'une grande institution bancaire sous forme d'une ligne de liquidité qui couvre non pas les pertes dues à des défauts de paiement mais les besoins de trésorerie. En France, nous comptons trois conduits, chacun associé à un groupe bancaire.

La collecte de la Banque de France s'inscrit dans le cadre du règlement européen BCE 2008/32 du 19 décembre 2008, qui a demandé un reporting trimestriel sur le bilan des organismes de titrisation. Nous recevons les données comptables trimestrielles 21 jours ouvrés après la fin du trimestre de référence et nous les adressons à la BCE au 28<sup>ème</sup> jour ouvré. Nous nous cadrans avec les données comptables



annuelles lorsqu'elles sont disponibles. Il existe par ailleurs un référencement de tous les organismes, que nous transmettons également à la BCE.

La collecte existante sur les données bancaires comprend elle aussi une déclaration sur les crédits bancaires qui font l'objet d'une titrisation à travers le bilan des IFM régi par le règlement 2008/32. Du point de vue bancaire, les établissements de crédit recouvreurs déclarent les flux et les stocks de créance cédés à des organismes de titrisation français ou non tandis que la collecte du SAS2I est fondée sur les organismes de titrisation de droit français qui titrisent des actifs cédés par les établissements de crédit résidents ou non-résidents ainsi que par des établissements autres que des établissements de crédits. Les périmètres de ces deux collectes ne coïncident donc qu'en partie. La collecte de la Banque de France a débuté en 2010. Nous avons fixé un seuil de remise à 95 % du bilan des véhicules de titrisation, ce qui exempte les petites entités.

## 2. Le bilan de la collecte

Aujourd'hui, avec un recul de deux ans, nous pouvons dresser un premier bilan. L'encours des titres émis par les organismes de titrisation en France représente environ 200 milliards d'euros à fin juin 2012. Cet encours affiche une nette augmentation depuis le début de la collecte puisqu'il atteignait 136 milliards d'euros en fin décembre 2009. L'encours s'est ainsi accru de moitié, l'augmentation la plus forte s'étant produite au 2<sup>ème</sup> semestre 2011, du fait de la création de véhicules de titrisation dont les titres étaient émis dans le cadre d'opérations de refinancement des banques françaises auprès du SEBC. C'est la titrisation traditionnelle, en cash, qui domine, recouvrant plus de 90 % des encours. La titrisation synthétique, qui s'opère lorsque ce n'est pas l'actif qui est cédé mais seulement le risque de crédit qui lui est associé, *via* des dérivés de crédit, reste très marginale en France, recouvrant seulement 0,5 % de la collecte. Cette technique, introduite par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, ne s'est pas développée en France, les banques françaises utilisant plutôt des organismes de titrisation étrangers. Les autres titrisations concernent les cessions de risques autres que les risques de crédit, ainsi que les conduits.

L'évolution du bilan comptable agrégé depuis le début de la collecte montre une forte augmentation des crédits titrisés à l'actif, qui ont crû de 61 % entre 2009 et 2012. Elle se retrouve dans la hausse des titres de créances émis au passif, qui atteint 47 %. Le portefeuille est, sans surprise, constitué majoritairement de crédits bancaires (80 %), cédés par les IFM de la zone euro à hauteur de 72 %. Parmi les autres éléments de l'actif, figurent des titres de créance puisque les organismes de titrisation peuvent désormais en acheter ainsi que des créances commerciales, qui représentent une part bien plus réduite. Les dépôts oscillent entre 3 et 5 %, surtout pour les opérations de titrisation synthétique avec versement de dépôt de garantie. Les crédits portés par les organismes de titrisation représentent essentiellement des crédits bancaires, ce qui peut s'expliquer par des raisons historiques puisque la titrisation concernait uniquement ce segment.

Les actifs sous-jacents sont constitués à près de 60 % par des RMBS (crédits immobiliers aux particuliers). Prennent également une part significative les ABS, qui recouvrent des crédits automobiles, des crédits à la consommation, des créances commerciales et des prêts aux PME. Si le nombre de véhicules de titrisation reste stable, autour de 170-180, leur nature juridique change. Cette modification est normale puisque le législateur a organisé la fin des fonds commun de créance, qui ne peuvent plus être créés, au profit des fonds communs de titrisation. Enfin, la France tient une place modeste sur le marché de la titrisation, avec seulement 10 % des encours titrisés de la zone euro, derrière l'Irlande, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie.

En termes de diffusion publique des informations, seule la liste des véhicules de titrisation et de leurs sociétés de gestion est communiquée pour l'instant sur le site de la Banque de France. Nous avons le projet de réaliser un Stat Info sur le bilan des véhicules de titrisation pour le début de l'année prochain. Nous rédigeons actuellement une étude sur la titrisation qui paraîtra au Bulletin de la Banque de France du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. Dans l'attente, vous pouvez retrouver les séries chronologiques sur le site de la Banque centrale européenne qui diffuse un bilan détaillé au niveau agrégé de la zone euro et, depuis le mois d'août dernier, une ventilation par pays.

**Jean-Paul POLLIN**

Ces statistiques me semblent importantes et devront être suivies à l'avenir. L'Allemagne, *a priori*, ne titrise pas. Il est étonnant de constater que ce sont les pays qui se sont moins bien comportés pendant la crise qui titrisent le plus.

**Carlos PARDO, Association française de gestion financière.**

En Espagne, il s'agit d'un procédé classique. Les volumes restent tout de même peu élevés comparés à ceux constatés aux Etats-Unis.

**Jean-Paul POLLIN**

L'Espagne réalise 19,2 % de la titrisation de la zone euro. Le montant me semble quand même significatif et inquiétant. L'Irlande et l'Espagne titrisent beaucoup. Il faut se réjouir de n'être que 5<sup>ème</sup> du classement.

**Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Vous avez évoqué le fait que vous ne collectiez pas tous les actifs titrisés des banques françaises, celles-ci pouvant réaliser des opérations de titrisation dans d'autres pays. Vous conduisez l'enquête auprès des véhicules de titrisation mais vous n'obtenez pas ainsi l'intégralité des actifs titrisés des crédits en France. L'on pourrait donc imaginer que la France titrise énormément mais que cette titrisation passe par des véhicules étrangers.

**Julia GUERIN**

J'ai en effet pris la précaution de préciser que vous sont ici présentées les statistiques des organismes de titrisation de droit français par opposition à celles concernant les organismes de titrisation de droit étranger. Les banques françaises peuvent recourir à des véhicules irlandais ou autres. Les données associées relèveront ainsi de l'Irlande.

**Carlos PARDO**

Il pourrait en être de même pour les Allemands. A ma connaissance, de nombreuses banques américaines se financent dans plusieurs pays.

**Daniel GABRIELLI**

Il n'existe pas pour autant de carence de l'information en ce domaine puisque nous demandons aux banques de déclarer également les crédits qu'elles titrisent comme nous le faisons auprès des organismes de titrisation.

**Jean-Marc BEGUIN**

Qu'en est-il si une banque française titrise *via* une filiale en Grèce ?

**Daniel GABRIELLI**

Lorsque nous avons bâti cette collecte, nous cherchions uniquement à redresser les statistiques monétaires. A défaut, un crédit titrisé vient en soustraction dans l'encours de crédit. De fait, plus les banques titrisent, plus elles donnent l'impression que le crédit à l'économie diminue. Nous avons donc, au niveau français comme au niveau européen, ajouté ces crédits titrisés pour éviter cet effet pervers. Du point de vue prudentiel, toutefois, il est possible que des suivis statistiques soient opérés au niveau des groupes mais cela n'entre pas dans les statistiques monétaires.

**Auguste MPACKO-PRISO**

A partir de 2012, de nombreux crédits consentis pour le financement de l'immobilier commercial devaient revenir sur le marché. Or je ne vois pas apparaître ces CMBS. Vont-ils arriver ?

**Julia GUERIN**

Les CMBS – les prêts titrisés de biens immobiliers commerciaux – restent très marginaux. Les CDO et CLO constituent des types de créances qui financent aussi les sociétés non financières. Elles présentent la caractéristique de limiter le nombre d'emprunteurs, contrairement aux ABS, qui recouvrent les crédits de masse aux particuliers. De toute façon, les montants demeurent réduits.

**V. Détention des actions du CAC 40 par les agents non-résidents****Julien LE ROUX, Banque de France**

Cette présentation faite suite à celle réalisée devant le Cnis en octobre 2010. Je m'attacherai à vous montrer les évolutions observées depuis sur le sujet. Cette présentation est fondée sur l'article publié annuellement par le Service des titres de la Balance des Paiements en faisant le lien entre les émissions et l'augmentation de la détention non résidente des actions françaises du CAC 40 et le lien entre les augmentations de capital et les investissements directs français à l'étranger. En outre, nous adoptons une démarche quelque peu différente, en travaillant hors effet de composition et hors variation de prix.

Voilà deux ans, notre présentation avait pour but de montrer que la variation du taux de détention des actions françaises du CAC 40 par les non-résidents, en particulier la hausse observée entre 1999 et 2006, n'était pas forcément le signe que les agents non-résidents venaient en France acheter des sociétés françaises mais qu'elle pouvait aussi illustrer la plus grande internationalisation des sociétés françaises qui, dans le cadre d'investissements directs français à l'étranger, émettaient des actions et les échangeaient contre des actions non-résidentes détenues par les non-résidents, faisant ainsi mécaniquement augmenter le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents. Nous examinerons comment cette situation a évolué dans la période récente.

Pour rappel, le taux de détention du CAC 40 par les non-résidents représente le rapport entre le stock total des actions détenues par les non-résidents par la capitalisation boursière de ces actions, le tout estimé en valeur de marché. Sont exclues les actions non françaises du CAC 40 : EADS, Mittal Arcelor, Dexia et ST Microelectronics. Pour éviter que des effets prix n'affectent nos données, nous travaillons sur des valeurs nominales et pour éviter les effets liés aux entrées et sorties des sociétés du CAC 40, nous avons pris en considération un périmètre stable et élargi composé d'actions françaises qui ont toujours existé sur la période allant de 1999 à 2011 et qui ont fait partie du CAC 40, à un moment ou un autre durant cette période, soit 44 titres dont 24 titres ayant toujours fait partie du CAC 40. Grâce à cela, seuls les effets de flux d'émission et de détention jouent sur le taux de détention.

Les évolutions du taux de détention s'avèrent similaires quel que soit le périmètre considéré, tant sur le périmètre variable (i.e. affecte des entrées et sorties de sociétés du CAC 40) tel que publié dans l'article que sur le périmètre élargi, sauf en 2002 et 2005 où nous pouvons observer des baisses du taux de détention sur le périmètre variable alors qu'il se stabilise ou croît sur le périmètre élargi. Les effets de prix ne jouent pas sur l'évolution globale du taux de détention entre 1999 et 2006. Ils jouent en revanche sur la baisse observée entre 2006 et 2011, une baisse fluctuante lorsqu'on tient compte des effets de prix, alors qu'elle est plus régulière une fois les effets prix retraités. La suite de la présentation exclut donc l'effet prix.

En 2000 et 2006, nous avons observé une augmentation du taux de détention fortement corrélée à une hausse du capital social des sociétés du CAC 40. Ce constat a un peu évolué à partir de 2007. En total cumulé, entre 2001 et 2006, les non-résidents ont absorbé la totalité des nouvelles émissions d'actions du CAC 40. Le capital social a crû de 12,6 milliards d'euros sur cette période tandis que la détention des non-résidents a augmenté de 13,2 milliards d'euros. A partir de 2007, cette situation évolue puisque l'augmentation du capital social reste positive –quoiqu'en léger recul– à hauteur de 5,8 milliards d'euros entre 2007 et 2011. En revanche, la détention non-résidente décroît, s'établissant à -1,9 milliard d'euros entre 2007 et 2011. En moyenne, cumulées sur la période 1999-2009, 60 % des nouvelles actions émises étaient absorbées par les non-résidents. Cette proportion, recalculée sur la période 1999-2011 ne s'établit plus qu'à 50 %.

Ces émissions de capital social peuvent servir à financer des investissements directs français à l'étranger. Les sociétés résidentes réalisent leurs IDFE en échangeant leurs actions nouvellement émises contre celles des sociétés détenues par les non-résidents. Nous pouvons notamment observer ce mouvement entre 1999 et 2006. Sur cette période, hormis en 2002, les non-résidents ont acheté des actions françaises tandis que les résidents effectuaient de forts flux d'investissements à l'étranger. Nous avons vérifié l'hypothèse voilà deux ans que les augmentations de capital social servaient à financer des investissements directs français à l'étranger. En revanche, à partir de 2006, cette corrélation se révèle beaucoup plus faible puisque les résidents français continuent de réaliser des investissements directs français à l'étranger alors que les achats d'actions françaises par les non-résidents s'avèrent beaucoup plus faibles voire négatifs en 2007, 2008 et 2010. L'une des explications éventuelles de ce phénomène tient au fait qu'à partir de 2006, le financement des investissements directs français à l'étranger s'effectue plus par endettement obligataire que par émission d'actions. Voilà deux ans, nous obtenons une bonne corrélation entre les investissements directs français à l'étranger et les augmentations de capital social. Aujourd'hui, cette corrélation ne se vérifie plus aussi nettement, sauf si l'on ajoute à la variation du capital social le stock de dette. Sur la période récente, nous obtenons un mix entre des sociétés qui émettent des actions pour financer leurs investissements directs français à l'étranger et d'autres qui préfèrent émettre des titres et s'endetter pour réaliser de tels investissements.

Le constat observé voilà deux ans d'une plus grande internationalisation des sociétés du CAC 40 reste globalement vrai même si nous pouvons constater une baisse marginale des acquisitions d'actions françaises par les non-résidents et des sociétés françaises qui financent désormais plus leurs investissements à l'étranger par endettement obligataire, ce qui se traduit par une corrélation moins forte entre l'évolution de la détention du CAC 40 par les non-résidents, les émissions d'actions par les sociétés françaises et les investissements directs français à l'étranger.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

L'étude est assez rodée aujourd'hui. Pourquoi vous limitez-vous aux actions du CAC 40 ?

### **Julien LE ROUX**

Nous pourrions étendre notre analyse à toutes les actions françaises cotées mais le CAC 40 reste symbolique.

**Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Avec un échantillon plus large, nous pourrions disposer d'une étude beaucoup plus approfondie qui multiplierait les possibilités d'utilisation de ces statistiques.

**Julien LE ROUX**

Le changement de périmètre reste tout à fait réalisable du point de vue technique mais il soulève un problème de comparaison d'une année sur l'autre.

**Jean-Paul POLLIN**

Cette étude présente l'intérêt de montrer une prise de participation des étrangers dans les entreprises françaises inverse à celle qui est communément admise. Ce ne sont pas des entreprises étrangères qui rachètent des entreprises françaises mais plutôt le contraire. Cette étude modifie totalement notre interprétation de la détention des actions par les non-résidents. Je ne suis pas sûr toutefois qu'il en soit de même sur l'ensemble des sociétés cotées. L'élargissement de l'étude présenterait donc un intérêt.

**Auguste MPACKO-PRISO**

Une étude publiée dans le Bulletin 2004 montrait l'évolution de la détention par les non-résidents à la fois dans les entreprises du CAC 40 et dans les autres entreprises. Existe-t-il un lien avec cette présentation ?

**Julien LE ROUX**

Dans l'article, nous comparons les données sur le CAC 40 et sur l'ensemble des actions à partir des données des comptes financiers. Nous publions cet article sous cette forme depuis 2004.

**Carlos PARDO**

Sauriez-vous estimer la part des échanges de titres et la détention directe par les non-résidents ?

**Julien LE ROUX**

Non. En collecte, nous n'obtenons que des données en encours. Nous calculons les flux dans la chaîne de traitement mais nous ignorons ce qui induit ces flux.

**VI. Point d'étape rapport sur les lignes de métiers bancaires****Emilie CRETE, Banque de France – SESOF**

Je vous présenterai le travail réalisé pour étudier la possibilité d'établir un compte d'activité de la banque de détail en France.

Pour mémoire, les comptes nationaux de la branche financière ou du secteur financier proposent une sectorisation par type d'agrément et non par ligne de métier. Ainsi, le secteur des établissements de crédit regroupe aussi bien les activités de banque de détail que de BFI. Par ailleurs, l'ACP publie, dans son rapport annuel, des chiffres par ligne de métiers mais suivant des formats en comptabilité bancaire et sur

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

base consolidée. Le groupe de travail « Lignes de métiers bancaires » a constaté que la ligne de métier banque de détail représente la seule ligne de métier ventilée par zone géographique dans les rapports financiers des banques. C'est également celle qui offre l'information la plus détaillée. Ce constat a débouché sur la recommandation n°2 du groupe de travail, qui vise à « *étudier la possibilité d'établir un compte d'activité de la banque de détail en France* ».

Dans un premier temps, nous avons exploité les rapports financiers de grands groupes bancaires. Notre échantillon recouvre cinq grands groupes : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE et Crédit Mutuel-CIC qui totalisent 80 % des crédits et des dépôts du secteur bancaire. Nous avons opéré divers retraitements sur ces données pour définir un périmètre homogène sur la banque de détail, en se limitant à l'activité résidente. Nous avons également dû estimer certains indicateurs qui manquaient au niveau de certains groupes, pour enrichir l'information.

En matière de périmètre, la difficulté tenait au fait que ces grands groupes publient tous une ligne de métier dénommée banque de détail mais qui ne recouvre pas les mêmes activités. Ainsi, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale disposent d'un pôle nommé « services financiers spécialisés », qui rassemblent des activités de crédit-bail, crédit immobilier ou crédit à l'équipement, qui relèvent de la banque de détail mais qui ne figurent pas dans le pôle dédié à celle-ci. Il nous a donc fallu rattacher ces activités à la banque de détail pour obtenir des périmètres homogènes. De la même manière, l'activité d'assurance est isolée au sein du Crédit mutuel-CIC alors qu'elle est intégrée dans la banque de détail dans les quatre autres groupes. Sur le pôle banque de détail, nous disposons d'une ventilation géographique. En revanche, pour les activités que nous y avons rattachées, nous n'avons pas connaissance de cette ventilation. De ce fait, nous avons dû effectuer des estimations à partir de la ventilation géographique du PNB du Groupe. Par ailleurs, certaines données manquaient, comme la ventilation du PNB entre les revenus nets d'intérêts, les commissions ou les autres produits et charges, une ventilation disponible uniquement pour la banque de détail. Nous avons donc utilisé une clé de répartition. Il en est de même pour les frais de gestion, pour lesquels une seule ligne est publiée par les banques. Nous avons donc estimé la décomposition de ces frais de gestion à partir de clés calculées grâce au système de remise SURFI de l'ACP.

Nous avons ensuite cherché à rapprocher ces données avec le cadre central des comptes nationaux, le compte non financier des sociétés preneuses de dépôts comportant des postes relativement différents de ceux des soldes comptables du compte de résultat des rapports. Nous avons donc dû opérer un passage de la comptabilité bancaire à la comptabilité nationale pour les quatre grands postes que sont le SIFIM, la valeur ajoutée, l'EBE et la capacité de financement. Nous avons pu approcher le SIFIM par les revenus nets d'intérêt puisqu'au niveau de la banque de détail, les titres ne sont pas assortis d'intérêt. La banque de détail n'intègre pas les revenus financiers issus de la détention de titres financiers et ni les plus ou moins-values financières. Pour obtenir la valeur ajoutée, il suffisait donc de soustraire du PNB diverses charges d'exploitation. Pour l'EBE, il fallait ajouter le RBE et les charges d'amortissement du capital fixe. Enfin, pour la capacité de financement, nous avons ajouté au résultat net le coût du risque non pris en compte dans le compte non financier et avons déduit le coût des nouveaux investissements en capital fixe.

Il en résulte que la banque de détail des cinq grands groupes bancaires représente 87 % du SIFIM du secteur bancaire, 86 % de sa valeur ajoutée, 129 % de l'EBE et 91 % de sa capacité de financement. Le poids de la banque de détail semble ainsi largement surestimé avec ces données, surtout si nous les comparons avec les données publiées dans les rapports des groupes. D'après ceux-ci, en effet, la banque de détail contribue en moyenne à hauteur de 76 % des revenus totaux sur le territoire national, soit dix points de moins par rapport à nos résultats. Cette différence peut s'expliquer par le concept même de production bancaire en comptabilité nationale qui exclut une large partie des revenus dégagés par la BFI. Cela peut notamment expliquer que l'EBE dépasse 100 % pour la banque de détail et que cet EBE se révèle négatif pour la BFI puisque la comptabilité nationale prend en considération toutes les charges de la BFI mais seulement une faible partie de ses revenus. Cette explication ne suffit pas pour justifier le manque de robustesse de nos résultats. A cela s'ajoute en effet le passage difficile des données de comptabilité bancaire au format de la comptabilité nationale. Le manque d'informations nous a conduits à réaliser des estimations. Par ailleurs, nous avons inclus l'activité d'assurance, les banques l'intégrant à leur banque de détail alors que dans les comptes nationaux, cette activité est traitée dans le secteur des assurances. Nous avons également procédé à des estimations pour la ventilation géographique afin de

définir un périmètre résident, avec toutes les erreurs qu'un tel exercice peut comporter. Nous raisonnons en comptes consolidés pour les données de groupe alors que les comptes nationaux sont basés sur des comptes sociaux. Les normes comptables applicables étant différentes, le traitement comptable peut s'avérer différent. Enfin, nous avons travaillé sur un échantillon, qui devrait avoir tendance à sous-estimer nos résultats. Or nous avons constaté qu'ils demeuraient surestimés, ce qui confirme la fragilité de ces données.

Pour établir un compte d'activité de la banque de détail, il s'avère nécessaire d'obtenir des informations supplémentaires de la part des banques, en particulier les commissions reçues et les autres produits d'exploitation pour la production facturée, les intérêts reçus et versés et les encours de dépôts et de crédits pour le SIFIM, les commissions versées et les autres charges d'exploitation pour les consommations intermédiaires, les salaires et les cotisations sociales pour l'EBE et enfin la FBCF pour le besoin de financement. Ces données pourraient être complétées par d'autres indicateurs physiques de la banque de détail, déjà disponibles et publiés par l'AFB ou la Banque de France, tels que les effectifs, le nombre d'agences bancaires, le nombre de comptes, le nombre de distributeurs automatiques de billets, ainsi que des données sur les moyens de paiement scripturaux. Il reste toutefois un obstacle à cette collecte supplémentaire auprès des banques, puisque cette collecte exigerait d'imposer une définition harmonisée d'un périmètre de la banque de détail qui se trouverait forcément en décalage avec l'organisation opérationnelle de chaque société.

A partir des données disponibles, nous ne pouvons délivrer qu'une information parallèle, qui ne peut pas être directement rattachée au cadre central et ne peut constituer une extension de l'information délivrée par la comptabilité nationale. Une collecte supplémentaire apparaît donc nécessaire pour produire ce compte de manière plus convenable mais sa mise en œuvre semble subordonnée à une définition harmonisée de la banque de détail. Celle-ci pourrait être facilitée par la mise en place d'une filialisation des activités bancaires, en isolant la BFI mais nous pouvons toutefois nous interroger sur l'opportunité d'isoler la banque de détail dans les comptes nationaux puisque cela conduit à surévaluer son importance en raison de l'exclusion d'une large partie des revenus de la BFI.

### **Marie-Dominique KERSUZAN, Autorité de contrôle prudentiel (ACP)**

Je vous présenterai l'information sur les lignes de métiers bancaires telle que publiée dans le rapport *Chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2011*.

L'une des premières recommandations du rapport diffusé en 2012 visait à publier une information sur les soldes intermédiaires de gestion par ligne de métier bancaire, à la fois plus granulaire et avec une segmentation plus fine. Il était également demandé d'évaluer la possibilité d'assortir les données d'indicateurs de dispersion. Nous avons compris la demande d'une information plus granulaire comme une demande de plus de détails sur les soldes intermédiaires de gestion eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous avons publié en 2012, avec une plus grande granularité, le PNB de la banque de détail et celui de la banque de financement et d'investissement. Nous avons également réalisé un focus sur les réseaux de la banque de détail en France, les réseaux étrangers et le financement spécialisé. Ce dernier métier recouvre à la fois les organismes travaillant auprès de la clientèle de détail de particulier mais également l'activité de crédit-bail et de LOA vis-à-vis des PME lorsqu'elles sont traitées comme de la clientèle de détail. Pour le PNB de la BFI, nous avons effectué un focus sur la banque de financement d'une part et sur la banque d'investissement d'autre part. Les données sont issues des documents de référence des établissements. Différents retraitements sont opérés pour dégager une vision cohérente. Par exemple, dans notre méthodologie, les activités d'assurance ont été reprises avec le 3<sup>ème</sup> métier bancaire, c'est-à-dire la gestion d'actif.

Nous avons également compris cette recommandation comme une demande de publication de plusieurs soldes intermédiaires de gestion. Traditionnellement étaient publiés le PNB et le coût du risque. Nous avons également publié cette année le coefficient d'exploitation, qui mesure la part des frais de gestion dans le PNB. Ce coefficient fonctionne donc de manière inverse : il doit rester le plus faible possible pour l'établissement de crédit. Nous avons également fait le choix de publier le résultat d'exploitation, qui mesure à la fois l'activité et l'impact du coût du risque. Il permet d'appréhender le résultat de l'activité bancaire des établissements de crédit, sachant que le résultat d'exploitation mesure le résultat avant

l'impact des autres produits et charges d'activités non bancaires ou les amortissements d'écarts d'acquisition.

S'agissant des perspectives pour 2013, plusieurs pistes ont été dégagées en vue de progresser sur la publication de données. Il s'agit:

- D'ancrer dans la durée les améliorations apportées en 2012 et d'approfondir l'analyse ;
- De travailler sur les activités d'assurance qui sont réparties dans plusieurs lignes de métiers, parfois même à l'intérieur d'un seul groupe ;
- En ce qui concerne la question delà publication d'indicateurs de dispersion détailler davantage risquerait de permettre l'identification des données individuelles et de certains retraitements appliqués compte tenu de la concentration du secteur financier et du caractère particulier des documents de référence de certains établissements partiellement cotés.

#### **Jean-Paul POLLIN**

Je souhaiterais remercier la Banque de France et l'ACP d'avoir pris en compte très sérieusement les avis émis par notre Commission. Nous sommes encore loin du compte mais des progrès ont été accomplis sur cette question, particulièrement importante.

#### **Jean-Marc BEGUIN**

Dans le premier exposé, j'ignore quels biais pourraient être introduits par le lancement d'une enquête complémentaire mais je rapproche cet exercice de la démarche mise en œuvre par Eurostat sur l'ensemble des statistiques. Si nous avons dû homogénéiser les données entre les pays d'Europe avant de lancer les enquêtes, nous nous trouverions toujours au début de l'exercice. La seule façon de procéder consiste à se jeter à l'eau, en réalisant une enquête avant de pointer la fragilité de certaines conclusions. C'est ainsi que procède Eurostat.

#### **Daniel GABRIELLI**

Ce n'est absolument pas ainsi que nous procédons au niveau de la Banque de France et de l'ACP. Nous commençons au contraire à normer l'information pour obtenir des données de qualité. L'exercice réalisé par l'ACP a consisté à utiliser l'information hétérogène publiée par les établissements de crédit en tentant de l'harmoniser. Demander de nouvelles données non homogènes aux établissements de crédit serait mal perçu.

#### **Jean-Marc BEGUIN**

Il s'agit d'un problème central, qui a émergé avec la crise. Les banques s'abritent derrière l'hétérogénéité et l'absence de comparabilité des données pour ne pas les communiquer. La démarche devrait, me semble-t-il, être inversée.

#### **Daniel GABRIELLI**

Le problème ne se pose pas ainsi.



### **Denis MARIONNET**

Je comprends l'intérêt d'une telle analyse mais les banques et les assurances entrent dans une phase où les reportings vont s'alourdir au niveau européen, faisant croître dans le même temps les coûts de collecte pour les établissements. Pour recueillir des chiffres fiables, il importe que l'ACP et la Banque de France puissent fournir des définitions claires des données qu'elles attendent. Le mieux pour cela consiste à s'appuyer sur une information existante dans le système d'information des banques. Quand il s'agit de recueillir des informations en dehors des principaux systèmes, la collecte s'opère parfois de manière manuelle et se révèle plus coûteuse et plus difficile à mettre en œuvre. Avant le lancement d'une nouvelle collecte, il convient donc de conduire une démarche réfléchie et harmonisée, en se focalisant peut-être, dans un premier temps, sur l'exploitation des données existantes. L'exercice que la Banque de France et l'ACP ont réalisé doit s'inscrire dans un processus sur la durée.

### **Michel BOUTILLIER**

Ces présentations se révèlent plutôt riches, d'autant que nous partions de zéro et ce, même si elles présentent encore quelques défauts qui sont autant de pistes d'amélioration pour le futur. Je ne suis pas certain que les établissements répondent strictement aux normes établies. Prenons deux exemples. La BPCE possède un pôle clairement identifié du point de vue comptable avec Natixis alors que BNP Paribas ne dispose pas d'une structure équivalente. Les établissements conduisent des stratégies différentes et je crains fort qu'en dépit des précautions méthodologiques qui pourraient être prises par la Banque de France ou l'ACP, les réponses des deux établissements ne demeurent différenciées.

Un effort a été consenti pour répondre à un certain nombre de nos demandes. Peut-être certaines demandes présentent-elles peu d'intérêt *in fine*. S'agissant de la dispersion, par exemple, nous constatons que le nombre de réseaux en présence s'avère relativement faible. Calculer des indicateurs de dispersion sur cinq réseaux peut paraître inutile. L'un des points sur lesquels nous pourrions nous attacher tient à la difficulté de classement des activités d'assurance. Le SESOF a pris le parti d'intégrer systématiquement l'assurance dans la banque de détail alors que j'avais l'impression que dans certains groupes, l'assurance figurait plutôt parmi les autres activités de gestion d'actif. Il faudra sans doute progresser dans la réflexion méthodologique sur la distinction entre banque et assurance.

Enfin, nous sommes interpellés par la possible surévaluation de la banque de détail ou la sous-estimation des revenus de la banque de financement et d'investissement, qui apparaît dans la comptabilité nationale et qui reflète l'option fondamentalement réaliste de cette comptabilité, qui considère que les plus-values ne constituent pas des revenus dignes d'être comptabilisés comme des revenus. Il convient de clarifier ce point de divergence entre la comptabilité privée et la comptabilité nationale.

### **Jean-Paul POLLIN**

Il est vrai qu'il était question dans la révision de la comptabilité nationale de prendre en compte dans le PIB certains éléments de la banque de financement et d'investissement, notamment les fourchettes des transactions. Dès lors qu'il y a un prix acheteur et un prix vendeur, la différence entre les deux peut être considérée comme un prix de transaction. Ce point avait été évoqué un temps par Fabrice Lengart. J'ignore ce qu'il en est advenu.

### **Denis MARIONNET**

S'agissant de la concentration du secteur bancaire, la France constitue le seul pays de la zone euro à compter quatre établissements reconnus comme systémiques à l'échelle mondiale.

### **Jean-Paul POLLIN**

J'ajouterai que nous ne disposons d'aucune donnée de bilan. Or disposer d'une maquette de la banque de détail me semble important pour la recherche. Votre travail présente donc une valeur ajoutée, quand bien

même vous n'arriveriez pas à l'articuler comme vous le souhaitez avec la comptabilité nationale. Des données de bilan nous seraient utiles par exemple lorsque nous souhaitons calculer la rentabilité de cette activité. L'ACP publie d'ailleurs les fonds propres relatifs aux différents types d'activité, ce qui nous permet de calculer des rentabilités sur fonds propres. Nous vous remercions pour ce travail et la prise en compte des avis de la Commission.

## VII. Point d'information sur le suivi des recommandations du groupe de travail sur le microcrédit

**Jean-Paul POLLIN**

Je crois que les statistiques sur le microcrédit ne seront pas communiquées aujourd'hui.

**Daniel GABRIELLI**

En effet. Il nous reste quelques opérations de finalisation à réaliser sur cette première collecte, d'autant que celle-ci n'est pas réalisée avec nos intervenants coutumiers mais avec le fonds de cohésion sociale qui collecte lui-même des informations auprès des banques et avec les associations qui, décentralisées, éprouvent des problèmes de cohérence dans les données recueillies entre leurs différentes plates-formes.

Cette collecte a pour origine le rapport du Cnis sur le microcrédit et une recommandation de celui-ci, souhaitant que la Banque de France prenne en charge cette collecte ainsi que la volonté de la Banque de France de soutenir et promouvoir le crédit responsable. Sont pris en compte les crédits consentis aux particuliers et aux entreprises par des établissements de crédit ou des associations spécialisées. Ces financements sont destinés à des emprunteurs *a priori* exclus du système bancaire, selon les normes traditionnellement pratiquées. Dans la définition retenue par le Cnis, il s'agit également de crédits qui bénéficient d'un accompagnement social, ce qui les différencie des crédits consentis aux TPE, plus nombreux, qui entrent dans les critères traditionnels d'attribution de financement par le système bancaire.

Trois types de crédit sont listés : les microcrédits personnels, les microcrédits professionnels classiques et les microcrédits professionnels dits « à caractère de fonds propres » ou qualifiés de « prêts d'honneur », suivant les définitions du Cnis. Les microcrédits personnels constituent de petits crédits inférieurs à 3 000 euros ou 12 000 euros dans certains cas d'accident de la vie, consentis pour 3 ans au maximum, en vue de permettre ou de restaurer l'employabilité. Les microcrédits professionnels classiques sont consentis à titre onéreux pour un montant inférieur à 25 000 euros, voire plus en cas de garantie du fonds de cohésion sociale. L'entreprise financée doit compter moins de 10 salariés, moins de 5 ans d'ancienneté et réaliser moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Les microcrédits professionnels à caractère de fonds propres répondent aux mêmes critères. Ils peuvent être accordés à titre onéreux ou gratuit et présentent le caractère d'un apport en fonds propres, faisant l'objet d'une clause de subordination. Ces microcrédits professionnels jouent un effet de levier car une fois que l'emprunteur a obtenu le financement, il peut le compléter par d'autres microcrédits ou des crédits bancaires classiques.

Nous avons mis en place une collecte annuelle pour les encours de fin d'année ainsi qu'une collecte semestrielle pour les crédits nouveaux et les taux d'intérêt. Nous avons commencé au 2<sup>ème</sup> semestre 2011 et nous disposons aujourd'hui des données sur ce semestre et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012. Les associations et le FCS constituent les remettants. Sont collectés annuellement : le montant, la durée initiale, l'encours et le nombre des microcrédits, le statut économique de l'emprunteur, avec l'encours, le nombre de crédits et la performance de ces crédits. Pour la collecte semestrielle, nous demandons le montant, la durée initiale, l'objet et le statut économique de l'emprunteur ainsi que le montant, le nombre et le taux d'intérêt moyen. Il en est de même pour les microcrédits professionnels classiques. Nous examinons aussi comment se situe l'entreprise financée, sa position dans le cycle de vie, son ancienneté et son statut juridique, en renseignant à chaque fois l'encours, le nombre de crédits et la performance de ces crédits. Pour la collecte semestrielle, s'ajoutent à ces données le taux d'intérêt moyen et les prêts complémentaires associés à ces microcrédits. Les données recueillies sur les microcrédits professionnels

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

à caractère de fonds propres s'avèrent identiques. Pour les associations agréées par l'ACP, nous demandons le montant des refinancements bancaires qu'elles ont obtenus.

Nous présenterons ces chiffres le 12 décembre à l'occasion du colloque sur le microcrédit. Les années suivantes, les modalités de publication restent à définir.

## VIII. Examen et adoption des avis

### 1. Avis n°1

*« Le Conseil demande un point de clarification sur le dispositif actuel de production de statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier et demande leur publication régulière ».*

*L'avis n°1 est approuvé à l'unanimité.*

### 2. Avis n°2

*« Le Conseil souhaite que soit étudiée la possibilité de dresser un tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires ».*

#### Michel BOUTILLIER

C'est une demande très générale alors que la question avait émergé à l'occasion d'un exercice précis.

#### Daniel GABRIELLI

Nous pourrions préciser *« à l'occasion de la présentation du point annuel du bouclage macro-financier »*.

#### Gunther CAPELLE-BLANCARD

J'avais compris que vous souhaitiez plus la communication régulière d'un document de synthèse qu'une présentation au Comité.

L'avis est modifié comme suit :

*« Le Conseil souhaite que soit étudiée la possibilité de dresser un tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires, à présenter à l'occasion de la publication annuelle du bouclage macro-financier ».*

*L'avis n°2 est approuvé à l'unanimité.*

### 3. Avis n°3

*« Le Conseil prend connaissance avec intérêt des statistiques de détention des actions du CAC 40 par des non-résidents.*

*Il souhaite l'élargissement de cette information à l'ensemble des sociétés cotées ».*

**Carlos PARDO**

Le périmètre me semble un peu large. Cela risque de provoquer des variations nombreuses. Peut-être devrions-nous nous montrer moins ambitieux.

**Julien LE ROUX**

Concernant la question de périmètre soulevée par Carlos PARDO : si les données sont agrégées, nous ne courons pas ce risque. Concernant la réalisation d'une étude élargie à l'ensemble des sociétés cotées, la Banque de France fera ses meilleurs efforts pour expérimenter ce nouveau champ, cela étant bien entendu subordonné aux priorités de son programme général de production et d'analyse statistique.

*L'avis n°3 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la remarque de Julien LE ROUX.*

**4. Avis n°4**

*« Le Conseil salue les analyses importantes réalisées par la Banque de France et l'ACP pour répondre aux recommandations du rapport du Cnis sur les lignes de métiers bancaires.*

*Il souhaite qu'un point régulier soit fait sur la suite de ces travaux ».*

*L'avis n°4 est approuvé à l'unanimité.*

**Conclusion****Jean-Paul POLLIN**

Nous allons entrer dans la phase de programmation à moyen terme des travaux statistiques. Ceci donnera lieu à un certain nombre de réunions et notre commission va notamment participer à un groupe transversal chargé de travailler sur la compétitivité de l'économie française. Vous serez donc sans doute sollicités pour participer à ces réunions.

Je tiens enfin à vous faire part de mon départ de la Commission que je préside depuis dix ans. Je vous remercie tous de vos apports, en particulier sur les rapports concernant les groupes financiers et les lignes de métiers ainsi que sur le microcrédit et les échanges internationaux de services. Je pense que nous avons fait progresser la statistique et je vous remercie pour votre soutien.

**Pierre AUDIBERT**

M. Duport m'a chargé de remercier M. Pollin pour le travail accompli. Je tenais également à remercier M. Capelle-Blancard, professeur à l'université Paris I, responsable du Master recherche « Monnaie, banque, finance » et directeur adjoint du CEPI, auquel M. Duport a proposé d'assumer la lourde responsabilité de succéder à M. Pollin à la présidence de cette commission.

**Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Je vous remercie pour cette proposition. J'en suis flatté et j'espère me montrer à la hauteur de la tâche.

*La séance est levée à 17 heures 50.*

*La Commission se réunira le 22 avril 2013.*

---

**Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le .....([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

Paris, le - N°139 /H030

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**